



Formation

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FORMATION

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN ALTERNANCE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Site de RODEZ



**INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET  
SOCIAL OCCITANIE**  
**Institut de Formation d'Aide-Soignant**  
Maison St Pierre - Avenue de St Pierre – 12000 RODEZ  
Tél. : 05.65.68.36.47 / Fax : 05.65.68.24.18  
Mail : ifas.rodez@croix-rouge.fr  
Site : [www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr](http://www.irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr)



## FORMATION INITIALE

### 1. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- ✓ Etre âgé(e) de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge ne sera accordée). Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- ✓ Avoir réussi les épreuves de sélection.
- ✓ Produire au plus tard le jour de la rentrée en formation :
  - ☞ Un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
  - ☞ Un certificat médical de vaccination, conforme à la réglementation en vigueur.

### 2. LES EPREUVES DE SELECTION

Condition d'inscription : aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les épreuves de sélection comprennent une **épreuve écrite d'admissibilité** et une **épreuve orale d'admission**.

#### Attention pour information, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (baccalauréat) ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme **du secteur sanitaire ou social** homologué au minimum au niveau V, (B.E.P « Carrières Sanitaires et Sociales » ...), délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- Les candidats titulaires **d'un titre ou diplôme étranger** leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

#### Informations complémentaires pour les candidats titulaires d'un baccalauréat étranger :

☞ Soit vous faites une demande de reconnaissance de diplôme auprès du **Rectorat de l'académie de Toulouse** Direction des Examens et Concours – Place Saint Jacques – BP 7203 – 31073 Toulouse Cedex 7  
Un délai de 1 à 3 mois est à prévoir.

☞ Soit le CIEP.ENIC-NARIC (Centre Français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes) est chargé d'établir, entres autres, les attestations de reconnaissance de niveau d'études pour les diplômes étrangers. Ce service payant, demande des délais plus ou moins long pour établir cette attestation. Voici l'adresse du site sur lequel vous pourrez déposer votre demande :

<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/constitution.php>

Nous vous rappelons que la clôture des inscriptions au concours d'entrée d'aide-soignant est le mercredi 21 mars 2018, nous ne pourrons pas vous dispenser de l'épreuve écrite **si votre dossier ne contient pas cette attestation de reconnaissance de niveau d'études**.

**2.1 Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité**, d'une durée de deux heures, notée sur 20, qui se décompose en deux parties :

a. Un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- Dégager les idées principales du texte,
- Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

*Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.*

b. Une série de dix questions à réponse courte :

- ✓ Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine,
- ✓ Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
- ✓ Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

*Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.*

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 points sont déclarés admissibles à l'épreuve orale.

**2.2 Une épreuve orale d'admission**, notée sur 20 points, qui se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. *(Cette partie notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.)*
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. *(Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.)*

**Une note inférieure à 10 sur 20 points à cette épreuve est éliminatoire.**

### **3. CONDITIONS PARTICULIERES :**

**3.1** Selon l'article 13 bis de l'arrêté du 22/10/2005 modifié par l'arrêté du 28/09/2011, les candidats justifiant d'un contrat de travail (contrat à durée déterminé ou contrat à durée indéterminé) avec un établissement de santé ou une structure de soins, en cours au moment des épreuves de sélection, bénéficient d'un classement sur une liste réservée.

### **4. COÛT DE LA FORMATION :**

5 045 € en 2018 (sous réserve de réactualisation)

### **5. DUREE DE LA FORMATION :**

1 435 heures, sur la base de 35h/semaine

↳ Enseignement : 17 semaines

↳ Stages : 24 semaines

### **6. L'INSCRIPTION AU CONCOURS :**

- Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.
- Pour vous présenter aux épreuves de sélection, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité **en cours de validité** : carte d'identité, passeport, carte de séjour.
- En cas de désistement au concours, **quel que soit le motif, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.**

## 7. CALENDRIER CONCOURS

<b>INFORMATIONS 2018</b>	
<b>Dossier d'inscription</b>	<u>Sur site</u> : Maison St Pierre – Avenue de St Pierre 12000 RODEZ <u>Internet</u> : <a href="http://irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr">irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr</a> <u>Tél.</u> : 05 65 68 36 47 <u>Mail</u> : <a href="mailto:ifas.rodez@croix-rouge.fr">ifas.rodez@croix-rouge.fr</a>
<b>Ouverture des inscriptions</b>	Lundi 8 janvier 2018
<b>Clôture des inscriptions</b>	Mercredi 21 mars 2018
<b>Ecrit Admissibilité</b>	Vendredi 13 avril 2018
<b>Affichage des résultats</b>	Lundi 30 avril 2018 à 14h30
<b>Entretiens (Epreuve orale) (sous réserve de modification)</b>	Jeudi 31 mai au lundi 4 juin 2018
<b>Affichage des résultats de l'admission</b>	Mercredi 6 juin 2018 à 15h00
<b>Frais d'inscription au concours</b>	60 € (Epreuve écrite et orale)
<b>Rentrée scolaire</b>	Septembre 2018
<b>Capacité d'accueil</b>	20 Places

## 8. Rémunération pendant la formation :

Il n'y a pas de rémunération venant de l'institut de formation.

L'OPCA ou votre employeur finance la formation (il faut contacter votre employeur). Il est fortement conseillé de se renseigner et de demander le dossier de financement auprès de votre employeur à l'inscription au concours.

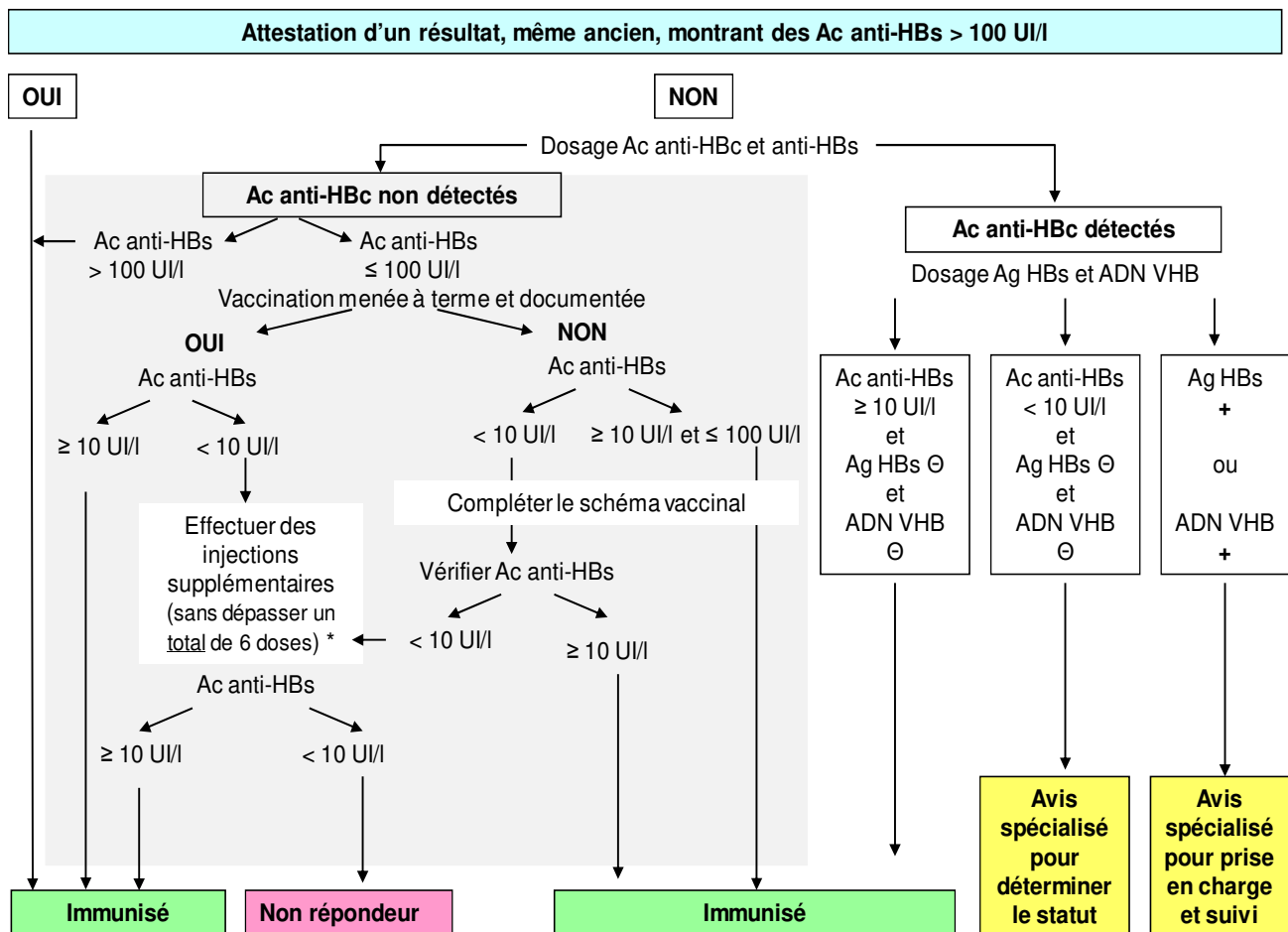
# NOTE D'INFORMATION SUR LES VACCINATIONS

Les élèves aides-soignants sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique et doivent apporter la preuve de leur immunisation au moment de leur inscription et au plus tard avant de commencer leurs stages (à défaut ils ne peuvent pas effectuer leurs stages).

## VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** (Voir schéma ci-dessous) : il est impératif d'être immunisé avant le départ en stage, le protocole étant long. Si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription au concours.
- **BCG** : L'IDR doit être de moins de 6 mois avant l'entrée en formation.

### Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B



N° de dossier :

 Dispensé de l'écrit  Non dispensé de l'écrit

Paiement : Chèque - Espèces

**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2018 - Formation 22 mois****Document à compléter lisiblement****1. ETAT CIVIL :**

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'épouse / d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : | | | | | | | | Nationalité :  Française  Etrangère : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : | | | |

 Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  PACS  Veuf(ve)  Concubinage  Autre

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe et/ou portable : | | | | | | | | et/ou | | | | | | | |

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Votre situation au moment de l'inscription :** Prépa Concours  Lycéen  En cursus universitaire Salarié(e)  Demandeur emploi  Autres activités (**précisez**) :**2. TITRE D'INSCRIPTION :** Aucun diplôme / Niveau d'étude ou autre diplôme ne dispensant pas de l'admissibilité (**précisez**) : Diplôme français ou Titre français homologué au niveau V du secteur sanitaire ou social (**précisez**) : Diplôme français ou Titre français homologué au niveau IV (**précisez**) : \_\_\_\_\_ Diplôme français ou Titre français homologué supérieur au niveau IV (BTS, Licence, Master ...) (**précisez**) : Diplôme français ou Titre français homologué supérieur au niveau IV (BTS, Licence, Master ...) (**précisez**) : **Terminale SAPAT et ASSP** (sous réserve de l'obtention du diplôme) ou **Titulaire du diplôme du baccalauréat SAPAT et ASSP** :Je fais le choix de m'inscrire aux épreuves d'admission (au titre de l'article 6 de l'arrêté du 22 octobre 2005), **pendant la formation, je renonce à toute dispense de scolarité et validation des modules acquis par mon diplôme obtenu.** Diplôme **DEAP, DEA/CCA, DEAVS/CAFAD, Mention complémentaire, DEAMP, ou titre professionnel d'AVF** : Je fais le choix de m'inscrire aux épreuves d'admission (au titre de l'article 6 de l'arrêté du 22 octobre 2005), **pendant la formation, je renonce à toute dispense de scolarité et validation des modules acquis par mon diplôme obtenu.** Première année d'étude d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année (Joindre l'attestation) Diplôme étranger de niveau IV ou supérieur :*Il est **obligatoire** de fournir **une attestation de reconnaissance de niveau français** (voir modalité « Les épreuves de sélection »).* **Art.13Bis** : Je suis sous contrat (CDD ou CDI) à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve du concours dans un établissement privé du secteur hospitalier. (**Etablissement de santé ou structure de soins**) CDI CDD (**précisez la durée**) : Financement par un OPCA ou mon employeur Aucun financement **J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données à mon sujet.** (À compléter impérativement)

Signature du candidat et date :

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- La fiche d'inscription dûment remplie,
- 5 timbres autocollants 20g au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité : la carte nationale d'identité, soit le passeport, soit l'acte de naissance, soit le livret de famille, soit la carte de séjour ou une carte résident traduit en français.
- La photocopie de votre diplôme relatif au titre d'inscription.
- Pour les diplômes étrangers, joindre obligatoirement la reconnaissance de diplôme en France. Sans l'attestation, vous serez automatiquement inscrit aux 2 épreuves du concours, aucune dispense ne sera faite.
- Une attestation de prise en charge financière de la formation.
- Un droit d'inscription de 60€ soit par chèque à l'ordre de l'I.F.A.S. Croix-Rouge Française, soit par espèces. Les **mandat-cash seront refusés**. Il est rappelé que **cette somme ne sera en aucun cas remboursée**. Une facture acquittée vous sera transmise.
- Une enveloppe libellée à votre nom et à votre adresse, et timbrée au tarif en vigueur 2018.

Une attestation d'inscription vous sera transmise. Aucune confirmation d'inscription ne sera communiquée par téléphone.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### Dépôt du dossier :

Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite des inscriptions est la date à laquelle votre dossier doit être réceptionné à l'I.F.A.S. soit **au plus tard le Mercredi 21 mars 2018**. **Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté.**

#### Convocation :

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Si vous n'avez pas reçu de convocation **10 jours avant la date des épreuves**, veuillez nous contacter par téléphone au secrétariat de l'I.F.A.S. **au 05.65.68.36.47**.

#### Rappel :

Pour vous présenter aux épreuves de sélection (admissibilité et admission), vous devrez vous munir d'une pièce d'identité (**carte nationale d'identité** ou **passeport**) **en cours de validité** portant une photo ou, pour les candidats étrangers, un passeport ou une carte de séjour ou une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.

**Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et ne peut donc être acceptée.**

## **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE : Mercredi 21 mars 2018**